

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2022-56**

Date de la convocation : 25/05/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 61

Conseillers représentés : 19

Le deux juin deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LHOTEL Philippe , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 046 SINGLIT Benoît , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 067 ALBAUD Gilles , 069 ARNOULT Jean Pol , 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique, 083 FRANCCART René, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François, 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 107 COLSON Pascal , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 117 LAMPSON Nadège, 121 RENOLLET Hubert ,

**Ont donné procuration** : 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 045 QUEVAL Guillaume (à 043 SEMBENI Peggy) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 051 RAGUET Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 100 CANIVENQ Roland (à 049 ANDREY Danièle) , 104 BOLY Francis (à 111 DUGARD Yann) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 107 COLSON Pascal) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 120 PAYEN Françoise (à 111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine) ,

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

---

**OBJET : PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE  
BUZANCY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 12 juillet 1999 qui permet aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation d'équipements d'intérêt commun.

.../...

Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 186 qui modifie la précédente loi et qui prévoit : " afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours." ;

Considérant que la commune de Buzancy a sollicité par courrier daté du 12/04/22 un soutien financier pour le fonctionnement du plan d'eau La Samaritaine, classé en baignade aménagée ;

Considérant que la commune de Buzancy a la volonté de créer un nouveau dynamisme touristique ;

Considérant la volonté de renforcer les pôles d'attractivité touristique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 77 voix POUR ,1 voix CONTRE (060 Christophe MANCEAUX) 1 ABSTENTION (069 ARNOULT Jean Pol) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Désiré NANJI)

- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Buzancy à hauteur de 5 805 €, au titre de l'année 2022, en vue de participer au financement de la surveillance et la maintenance du plan d'eau La Samaritaine

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,  
  
Benoît SINGLIT